



#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

# RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE A INTEGRER AU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE



#### Textes législatifs et normatifs :

- Articles réglementaires : R. 1334-25 et R. 1334-26
- Norme NFX 46-020 Décembre 2008
- Décret : 2011-629 03 juin 2011
- Arrêté du 12 décembre 2012 (listes A et/ou B)
- Arrêté du 26 juin 2013

#### Objet de la mission :

La présente mission consiste à établir le constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante d'un immeuble bâti à insérer dans le Dossier Technique Amiante en référence aux articles R. 1334-25 et R. 1334-26 du Code de la Santé Publique relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

#### Avertissement:

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des composants de la construction directement visibles et accessibles sans investigation destructive (listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21).

La responsabilité de l'opérateur de repérage ne pourrait être mise en cause en cas de présence d'amiante :

- Dans des zones inaccessibles
- Dans des zones connues du représentant du donneur d'ordre mais non mentionnées par lui,
- Dans des zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité,
- Dans des zones accessibles uniquement après démontage

Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme un repérage préalable à la réalisation de travaux et/ou démolition.

# **Propriétaire**

# OPHLM VENDEE LOGEMENT 6 RUE MARÉCHAL FOCH - 85003 LA ROCHE SUR YON CEDEX

### Donneur d'ordre

VENDEE LOGEMENT 6 rue Maréchal Foch - 85003 LA ROCHE SUR YON CEDEX

# Identification du bien immobilier et de ses annexes

ADRESSE DU BIEN 7 place de l'Eglise

- Lot 180481010001 - 85610 LA BERNARDIÈRE

TYPE DE BIEN

REFERENCES CADASTRALES

Non renseigné
DESIGNATIONS DES LOTS

lot 180481010001

DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE
01/01/1900

Lots Annexes Aucun lot annexe

# Références de la mission

**DATE DE LA VISITE 02/07/2015** Date de la commande 06/07/2015

ACCOMPAGNATEUR Aucun accompagnateur

OPERATEUR DE REPÉRAGE Vincent RIVIERE

OPERATEUR DE REPERAGE VINCENT RIVIERE

LE PRESENT RAPPORT EST ETABLI PAR UNE

I.CERT - Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT

PERSONNE DONT LES COMPETENCES SONT
CERTIFIEES PAR
GREGOIRE (CPDI 0719)

CONTRAT D'ASSURANCE HISCOX Contrat HA RCP0078279 valide jusqu'au 31 décembre 2015 ITGA - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT GREGOIRE -

LABORATOIRE ACCREDITE (ANALYSE)

Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5970

# Documentation fournie par le donneur d'ordre

DOCUMENTS RELATIFS A LA CONSTRUCTION OU AUX PRINCIPAUX TRAVAUX DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE

RAPPORTS ANTERIEURS DE RECHERCHE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

DIVERS (DERNIERS PV D'ASSEMBLEE GENERALE ...)

Non fournis

Fait à CARQUEFOU, le 10/07/2015 Effectué par Vincent RIVIERE Punt.

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
6b, rue Volta - BP 708 44470 CARQUEFOU - Tel./Fax. : 0251131417 - 0251139944
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. PARIS B 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00569 - APE 7120 B
Siège social : 8, rue Jean Goujon - 75008 PARIS - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N°TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
Page 1/14





#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

# **CONCLUSIONS DE LA MISSION DE REPERAGE:**

- Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

# **Sommaire**

1.	Co	onditions de réalisation du repérage	2
		ste des Pièces et Locaux Visités & Non Visites	
3.	Ré	sultat détaillé du repérage	4
	A.	, <del>e</del>	
	:	5	
	B.	Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire * :	5
	C.	Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » :	5
	D.	Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante :	5
4.	Lis	ste des Matériaux ou Produits ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse	6
5.	Ob	oservations et réserves	6
6.	An	nexes	6

#### 1. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

# Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux :

Il doit être complété par un repérage portant sur tous les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon la liste C de l'annexe 13.9 du décret du 03 juin 2011 et qui pourraient être mis en évidence à l'occasion des travaux envisagés.

Dans ce cadre il peut être nécessaire de réaliser des sondages destructifs pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux.

#### PRECISIONS SUR LA METHODOLOGIE DU REPERAGE

Dans le cadre d'une vente ou en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante, l'investigation est menée en conformité avec les arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

L'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits, accessibles sans travaux destructifs, qui correspondent aux listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21 du code de la santé publique.

Ce dossier est réalisé conformément au décret n° **2011-629 du 03 juin 2011** et aux arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.





#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N° : 200101 Date : 10/07/2015

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.





#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

# Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER	
Flocages	
Calorifugeages	
Faux plafonds	

# Liste B mentionnée à l'article R 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIES DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.  Dalles de sol.
	Dalles de Sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibresciment).  Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

# 2. LISTE DES PIECES ET LOCAUX VISITES & NON VISITES

Etage	Pièce	Visité	Motif
Sous-sol	circulation cave	Oui	
Sous-sol	Dégagement (local technique	Oui	
Sous-sol	cage escalier	Oui	
Rdc	Hall	Oui	
Rdc	cage escalier	Oui	

# 3. RESULTAT DETAILLE DU REPERAGE

# Description sommaire des pièces et locaux visités :

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Parties d'ouvrages et éléments examinés	
circulation cave (Sous-sol)	Sol (Dalle béton), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Béton peint)	
Dégagement (local technique (Sous-sol)	Sol (Dalle béton), Plafond (Plâtre et peinture), Conduits de fluide (Canalisation calorifugée), Murs (Béton peint)	
cage escalier (Sous-sol)	Sol (Bois), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et toile de verre peinte)	





#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Parties d'ouvrages et éléments examinés
Hall (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture)
cage escalier (Rdc)	Sol (Bois), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture)

# A. Matériaux & Produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur :

Sans objet.

# B. Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire \* :

Sans objet.

(\*) Rapports d'analyses joints ci après

# C. Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » :

- Les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont ceux pour lesquels l'opérateur ne peut déterminer sans analyse en laboratoire la présence d'amiante et un prélèvement n'est pas possible pour des raisons techniques ou d'autorisation.
- Les matériaux ou produits « hors liste » sont ceux dont l'opérateur a connaissance mais qui ne font pas partie de la liste des composants à investiguer suivant les listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21.
   En cas de travaux destructifs affectant ces composants, il est recommandé de compléter les investigations et de prendre des précautions dans le cas où ces matériaux se révéleraient amiantés.

Sans objet.

# D. Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante :

Sans objet.

#### Légende états de conservation :

Matériaux de la liste A :

- Etat 1 : Le propriétaire doit procéder à un contrôle périodique de l'état de conservation du ou des matériau(x) ou produit(s) concerné(s) dans les conditions prévues à l'article R 1334-27 du décret nº2011-629 ;ce contrôle doit ê tre effectué dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage
- Etat 2 : Le propriétaire doit procéder, selon les modalités prévues à l'article R 1334-25 du décret n'2011-629, à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission
- Etat 3 : Le propriétaire doit procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article R 1334-29 du décret nº 2011-629.

## Légende recommandations :

Matériaux de la liste B :

- EP (évaluation périodique) :
  - a)Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b)Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- AC1 (action corrective de premier niveau) :
  - Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. a)Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;





#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

b)Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ; c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ; d)Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant,leur protection demeurent en bon état de conservation.

• AC2 (action corrective de second niveau) :

Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

a)Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique;
b)Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;
c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque;
d)Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

# 4. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS AYANT FAIT L'OBJET DE PRELEVEMENTS POUR ANALYSE

Fiche d'identification et de cotation des prélève	ements *:
---	-----------

Sans objet.

(\*) Rapports d'analyses joints ci après

# 5. OBSERVATIONS ET RESERVES

Pièce	Observations
Dégagement (local technique (Sous-sol)	Gaine calorifugée de mousse

# 6. ANNEXES

# Annexe 1 : Éléments d'information constituant l'état mentionné aux 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.





#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

# Annexe 2 : Schémas de repérage & Photographies

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser :

- les prélèvements effectués
- les matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) repérés

Il est non coté et non contractuel.



Indice de révision : 0



# 7 place de l'Eglise

#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

**VUE en PLAN** 

Planche **NIVEAU: SOUS** N°1/2 sol LEGENDE Prélèvement négatif Prélèvement positif Représentation graphique Matériaux ou Produits cage escalier Contenant de l'Amiante circulation cave degagement (gaine technique)

Origine du plan / Auteur : Vincent RIVIERE

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

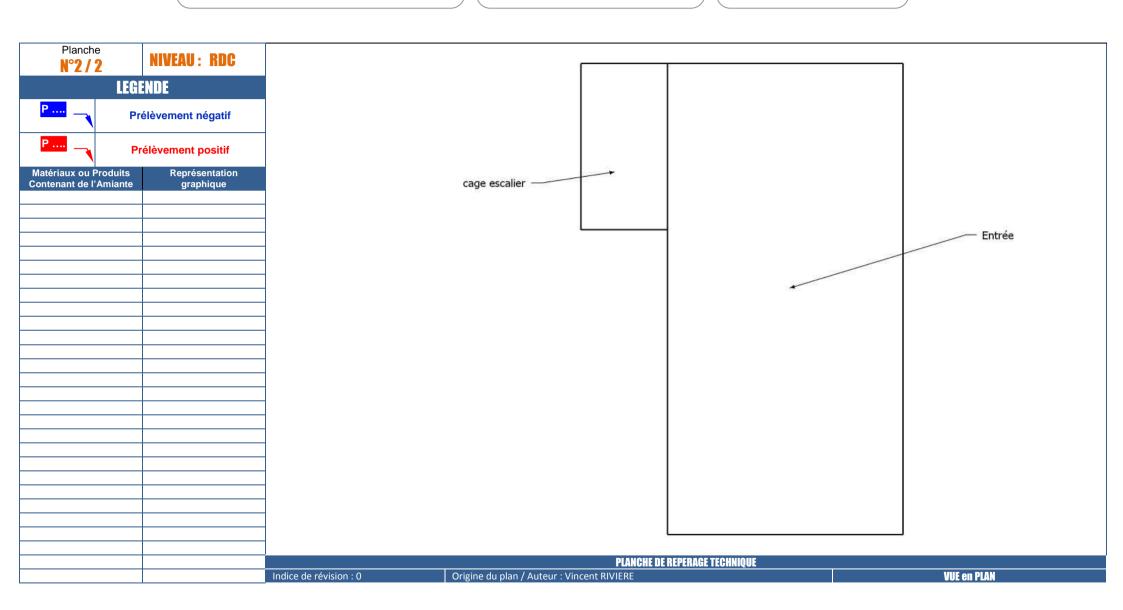




#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101

Date: 10/07/2015







#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N° : 200101 Date : 10/07/2015

# Annexe 3 : Procès-verbaux d'analyses laboratoire

Sans objet, aucun prélèvement n'ayant été effectué.





Rapport de mission repérage Amiante

#### 7 place de l'Eglise

#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

### **Annexe 4: Certifications**



# CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 0719

Version03

Je soussigné Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

# Monsieur Vincent RIVIERE

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes l.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Amiante Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 10/06/2013, date d'expiration : 09/06/2018

Diagnostic de performance énergétique sans mention:

DPE individuel

Date d'effet: 10/06/2013, date d'expiration: 09/06/2018

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 04/12/2008, date d'expiration: 03/12/2013

Plomb Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 11/04/2013, date d'expiration : 10/04/2018

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment -

France métropolitaine

Date d'effet: 05/08/2013, date d'expiration: 04/08/2018

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire Le 30/08/2013

DPE





Anvité du 6 anii 3007 definisant les critiens de conflication des competences des personnes physiques etalisant l'est de l'insollation intérieure de gas modelle par les antiètes du 15/12/2009 et du 15/12/2001. Antièté du 16 octobre 2006 définisaant les critières de certification des competences des personnes physiques réalisant le dapproté de performance énergières modelle par les antièts du 50/12/2001. Antièté du 30 octobre 2006 définisaant les catiens de certification des competences des personnes physiques réalisant flots réalis à la présence de termines dans le bitiment modelle par les antièts du 14/12/2003, du 7/12/2001 et de 14/12/2003, du 7/12/2001 et de 14/12/2003, du 7/12/2001 et de 14/12/2003, du 16/12/2003. Antièté du 3 de 16/12/2003 et de 16/12/2003







Rapport de mission repérage Amiante

#### 7 place de l'Eglise

#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

# Annexe 5: Assurance

# ASSQCI 1



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONTRAT: HA RCP0078279

### LE PRENEUR D'ASSURANCE

QUALICONSULT DEVELOPPEMENT Souscripteur:

1 BIS RUE DU PETIT CLAMART 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Assuré: QUALICONSULT DEVELOPPEMENT

1 BIS RUE DU PETIT CLAMART 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Assuré(s) additionnel(s):

- QUALICONSULT Immobilier, - Toutes les filiales de la holding QUALICONSULT DEVELOPPEMENT

#### LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox

Diagnostiqueurs immobilier

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

# **ACTIVITES DE L'ASSURE**

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

1. Activités garanties au titre du module Diagnostic immobilier :

Diagnostic amiante avant travaux ou démolition,

Diagnostic amiante avant vente,

Dossier technique amiante,

Diagnostic gaz,

Diagnostic termites,

Exposition au plomb (CREP),

Risques naturels et technologiques

Diagnostic de performance énergétique,

Diagnostic légionnellose,

Diagnostic radon,

Etat des lieux,

Prêt conventionné: normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,

Contrôle périodique amiante,

Etat parasitaire,

Loi Carrez.

Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,

Etat de l'installation électrique intérieure,

Millièmes,

Diagnostic technique SRU,

Recherche de plomb dans l'eau

Recherche de plomb avant travaux.

Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (Loi Scellier).

Assainissement autonome et privatif.

Diagnostic conformité piscine

Diagnostic gestion des déchets issus de démolition

27/11/2014 16:02 RCP0078279

Adresse postale: 12, qual des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux - Tél: 0810 50 20 10 Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni Numero d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681 N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr Page 1/3





#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

ASSQCI 1

 Activité garantie au titre du module Business & Management :
 Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 novembre 2001) : document unique.

# PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et des modules n° DIA0607, n° MAN0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnostiqueurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006.

> Fait à Paris, le 27/11/2014 Pour les Assureurs

5 m

27/11/2014 16:02 RCP0078279

Adresse postale: 12, qual des Queyrles - CS 41177 - 33072 Bordeaux - Tél: 0810 50 20 10
Hiscox Europe Underwiting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social: 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni
Numéro d'enregistrement en Angleterre: 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681
N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr
Page 2/3





#### Lot 180481010001 85610 LA BERNARDIÈRE

N°: 200101 Date: 10/07/2015

ASSQCI 1



# TABLEAU DES GARANTIES Diagnostiqueurs immobilier HA RCP0078279

# RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties

2 000 000,00 Euros

Dont:

- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non 2 000 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance 20 000,00 Euros - Par litige 10 000,00 Euros

# RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont:		ACCANOC
<ul> <li>Dommages matériels et immatériels consécutifs</li> </ul>	1 500 000,00 Euros	par sinistre
<ul> <li>Dommages immatériels non consécutifs</li> </ul>	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
<ul> <li>Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable</li> </ul>	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
<ul> <li>Atteintes accidentelles à l'environnement</li> </ul>	800 000,00 Euros	par sinistre
<ul> <li>Vol par préposés</li> </ul>	30 000,00 Euros	par sinistre

27/11/2014 16:02 RCP0078279

Adresse postale: 12, qual des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux - Tél: 0810 50 20 10 Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris Siège social: 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni Numéro d'enregistrement en Angleterre: 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681 N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr Page 3/3